



## Personnel communal

### DEPART A LA RETRAITE D'YVES GABRIEL



**Après 17 ans passés à la commune, Yves Gabriel, chef de la voirie, prend sa retraite. Retour sur son parcours.**

#### Sa trajectoire professionnelle

Au début de sa carrière, Yves Gabriel a travaillé comme mécanicien, serrurier et machiniste dans diverses entreprises. Il a été engagé à la commune le 1<sup>er</sup> avril 2006. Les employés communaux d'alors, Vittorio Ranini et Georges Colliard, lui ont transmis leur expérience du territoire communal et sont devenus des amis : « l'entraide entre services et l'ambiance étaient fantastiques ».

#### Ses satisfactions

Les yeux d'Yves Gabriel brillent lorsqu'il évoque Bertil, Romain, Lucas, Kevin et Dylan, les cinq apprentis qu'il a formés depuis 2011. Leur réussite aux examens constitue une grande fierté pour lui.

#### Ce qui a changé

Il a vécu de l'intérieur le développement rapide de la commune et estime que son

service dispose d'un équipement adapté aux besoins croissants de la commune : « La voirie dispose d'un équipement au top ! »

Homme de terrain, Yves Gabriel préfère les activités à l'extérieur et regrette les hivers rigoureux passés à déneiger les routes, comme en 2007 où il avait tellement neigé que la route de Vuarat avait dû être fermée ! Dans sa jeunesse, Yves Gabriel a travaillé aux côtés d'Alexis Tâche au développement de la station de ski de Rathvel. C'est peut-être de là que lui vient sa nostalgie des hivers d'antan !

#### Sa retraite

Au moment de tirer un bilan, Yves Gabriel relève que c'est à la commune d'Attalens qu'il a connu la meilleure ambiance de sa carrière : « L'équipe a toujours bien fonctionné. Le personnel répondait toujours présent lorsque c'était nécessaire. C'était un peu comme une famille ».

Il tient à remercier ses collègues et le Conseil communal de l'entente et la collaboration qui ont primé durant ses années à la commune. Maintenant qu'il bénéficiera de plus de temps, il se réjouit de prendre une retraite bien méritée au soleil et de profiter de sa famille et de ses petits-enfants.

#### Le personnel de voirie au grand complet





### *Un nouveau chef de la voirie*

**VALENTIN PAULI**



**Avec le départ à la retraite d'Yves Gabriel le 30 juin 2023, le Conseil communal a nommé Valentin Pauli pour lui succéder au poste de chef de la voirie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023.**

de voirie responsable de l'entretien des espaces verts. Durant ces 6 années, il a eu l'occasion de toucher à tous les domaines d'activités de la voirie.

Nommé adjoint d'Yves Gabriel en septembre 2020, il a pris une part de plus en plus active dans l'organisation du service. Il a également suivi plusieurs formations, comme chef d'équipe, formateur en entreprise ou encore expert aux examens, qui lui permettent aujourd'hui de reprendre en toute sérénité le poste de responsable de la voirie.

### **Sa trajectoire professionnelle**

Après un apprentissage de forestier-bûcheron, Valentin Pauli a travaillé au début de sa carrière comme paysagiste, d'abord comme employé puis comme indépendant.

Il est entré en fonction à la commune d'Attalens le 1<sup>er</sup> juillet 2017, comme employé

### **Sa nouvelle fonction**

Valentin Pauli se réjouit de débiter à son nouveau poste et de travailler avec des collègues compétents et une équipe soudée qui a fait ses preuves !



### *Tranquillité publique*

#### **REGLEMENT DE POLICE**



**Avec le retour des beaux jours, vous êtes nombreux à effectuer des travaux d'entretien extérieurs de votre propriété, qui peuvent être source de bruit, pendant que d'autres souhaitent profiter en toute quiétude de leur jardin. Que dit le règlement communal de police à ce sujet ?**

Les nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité publique ne sont pas admises sur le domaine public ou privé (art. 20 Tranquillité publique). Il est en particulier **interdit** :

- **de faire du bruit sans nécessité** sur le domaine public de **22.00 à 06.00**
- **d'utiliser des instruments ou appareils bruyants** (par exemple des tondeuses à gazon ou autres machines à moteur analogues), qui importunent les voisins pendant les jours et / ou horaires suivants :
  - **les dimanches et les jours fériés**
  - **du lundi au vendredi** de **12.00 à 13.00** et de **20.00 à 07.00**
  - **le samedi avant 08.00**, de **12.00 à 13.00** et **après 18.00**.

De plus, les jeux et sports particulièrement bruyants (par ex. les sports motorisés) ne peuvent être pratiqués que sur autorisation préalable du Conseil communal. Nous demandons à chacun d'adopter un comportement respectueux.

Le règlement de police est disponible sur le site internet de la commune [www.attalens.ch](http://www.attalens.ch) – règlements, tarifs et formulaires – police



### SERVICE SOCIAL DE LA BASSE-VEVEYSE

**Le Service Social Régional de la Basse-Veveyse est à disposition de la population des quatre communes de la Basse-Veveyse, soit Attalens, Bossonens, Granges et Remaufens. Il met en œuvre les dispositions de la Loi sur l'aide sociale du canton de Fribourg (LASoc,) qui a pour but de favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des personnes dans le besoin.**

La loi prévoit trois axes :

- *l'aide personnelle* : au travers d'une écoute lors d'un entretien, l'assistante sociale transmet des informations selon la situation, conseille la personne dans le besoin et l'oriente si nécessaire auprès des services compétents
- *l'aide matérielle* : il s'agit d'une prestation allouée en espèces ou sous la forme d'un contrat d'insertion sociale
- *la prévention* : elle comprend toute mesure permettant d'éviter le recours à l'aide personnelle ou l'aide matérielle

Le Service social est également compétent pour établir des attestations d'indépendance financière demandées par le Service de la Population et des Migrants pour l'octroi ou le renouvellement des permis de séjour, ainsi que lors de demandes de naturalisation.

### Organisation et fonctionnement

Le Service social de la Basse-Veveyse est composé de deux assistantes sociales et d'une secrétaire comptable, toutes trois à temps partiel.

Les demandes sont examinées, en toute confidentialité, par les assistantes sociales lors d'entretiens en présentiel dans les bureaux du service.

Lors d'une demande d'aide financière, un dossier doit être constitué et présenté à la Commission sociale de la Basse-Veveyse qui a autorité pour décider de l'octroi d'une aide matérielle, ainsi que de la suspension ou la réduction de l'aide financière.

La Commission sociale est composée de Conseillers communaux représentant les quatre communes de la Basse-Veveyse. Elle veille au bon fonctionnement du Service social.

### Conditions d'octroi d'une aide financière et remboursement

L'aide sociale est qualifiée d'ultime filet de sécurité du système de sécurité sociale. Elle a pour but d'assurer le minimum vital tel que prévu par la LASoc en attendant que la personne retrouve une indépendance financière.

L'aide sociale est complémentaire à d'autres assurances privées ou publiques. Elle intervient parfois en attendant la détermination d'une assurance, telle que l'assurance invalidité ou l'assurance chômage. Elle est calculée en fonction de la taille du ménage et du nombre de personnes aidées. Elle se réfère à des forfaits qui couvrent l'entretien, le loyer, les frais médicaux, ainsi que certaines prestations circonstancielles. Le montant octroyé diffère donc d'une situation à l'autre.

Dans le canton de Fribourg, l'aide sociale constitue une dette, remboursable dès le moment où la personne ayant perçu une aide financière est revenue à meilleure fortune.

### Comment nous joindre ?

Les entretiens sont sur rendez-vous uniquement. Pour ce faire, vous pouvez nous joindre par téléphone au 021 947 48 88 les lundi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30, ainsi que les mardi et mercredi de 13h30 à 16h00.

Vous pouvez également nous contacter par courriel à l'adresse : [info@ssrbv.ch](mailto:info@ssrbv.ch).



Séance du Conseil général du 2 mai 2023

## DEMANDES DE CREDITS ADDITIONNELS

Lors de la séance du 2 mai 2023, deux demandes de crédits additionnels ont été présentées pour approbation au Conseil général d'Attalens.

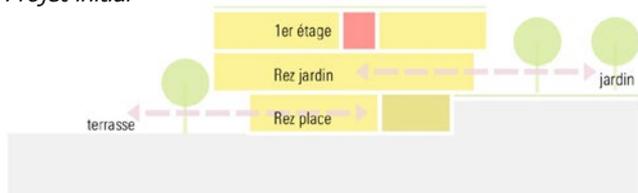
### Crédit additionnel pour le développement du projet Cœur du village

Le Conseil communal a soumis au Conseil général un crédit additionnel de CHF 30'000.- pour l'étude de faisabilité du projet *Coeur du village*.

#### Situation

Dans le but de valoriser le patrimoine immobilier communal, le Conseil communal a lancé une réflexion afin de définir les affectations futures des parcelles et bâtiments communaux. Des ateliers participatifs ont permis d'établir des priorités, le premier projet envisagé étant le *Coeur du village*.

#### Projet initial



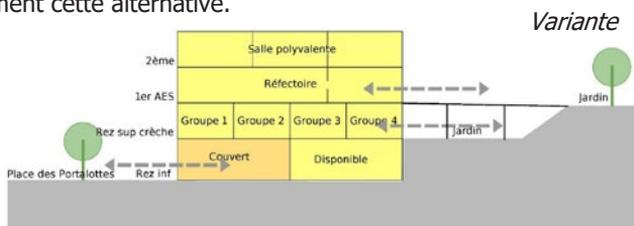
En octobre 2022, le Conseil général a approuvé un crédit d'investissement de CHF 152'000.- afin d'effectuer une étude de faisabilité pour le projet *Coeur du village*.

Suite à la décision du Conseil général, une réflexion a été menée afin d'étudier les besoins actuels de la crèche Les Petits Lions. Il s'avère qu'un agrandissement de la structure permettrait de mieux répondre aux besoins des enfants et des parents, la crèche étant actuellement complète avec une liste d'attente. De même, la fréquentation de l'AES n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Des locaux adaptés offrirait la possibilité de faire face à la demande et de mieux séparer les activités. Cette analyse a conduit à l'élaboration d'une variante du projet initial, regroupant la petite enfance sur un même site. Les affectations du projet de base sont conservées avec un étage supplémentaire dévolu à la crèche.

Lors d'une séance commune organisée le 2 mars 2023, les commissions des bâtiments et de l'aménagement ont préavisé favorablement cette alternative.

Cette extension du projet a cependant des répercussions sur l'étude de faisabilité dont le coût augmente de CHF 30'000.-.

Le Conseil général a approuvé le crédit additionnel par 26 oui et 2 abstentions.



### Crédit additionnel pour l'arrêt de bus Montessinge

Le Conseil communal a soumis au Conseil général un crédit additionnel de CHF 176'500.- pour l'arrêt de bus Montessinge à la route de Granges à proximité de la déchetterie d'Attalens.

#### Situation

En 2018, le Conseil général a approuvé un budget de CHF 35'000.- pour la réalisation de cet arrêt de bus. Suite à la présentation aux riverains de ce projet piloté par le canton, plusieurs oppositions et séances de conciliation ont dû être organisées et le projet a subi quelques modifications. Durant ce laps de temps, deux nouvelles lois contraignantes sont entrées en vigueur nécessitant une mise en adéquation du projet initial.

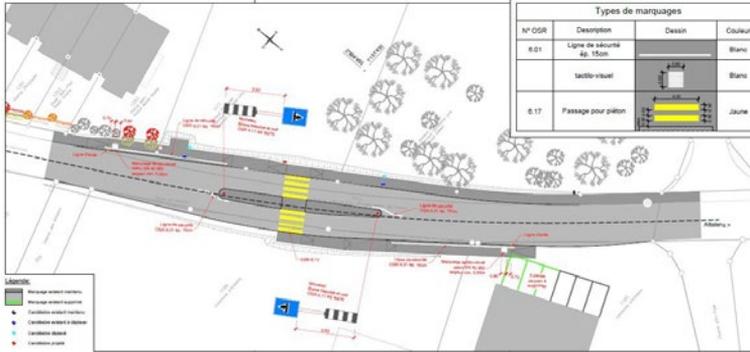
L'entrée en application de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et la parution des instructions cantonales en matière d'arrêts de bus ont obligé le canton à revoir son projet. Celui-ci tient désormais compte de ces nouvelles obligations (longueur de la zone d'accostement, hauteur de 22 cm pour les bordures, etc.).

## Informations communales

De plus la nouvelle Loi fribourgeoise sur la mobilité, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, change la répartition des frais entre canton et communes.

### Nouveau projet 2023 – Plan de situation

La géométrie de la chaussée et des bordures est modifiée en raison de l'élargissement nécessaire suite à l'entrée en vigueur de la LHand et la mise en place de l'îlot de protection du nouveau passage pour piéton.



Cet îlot est important pour la sécurité des usagers et joue aussi le rôle de modérateur de trafic sur cet axe (env. 1500 véhicules/jour). Il a été prolongé afin d'empêcher les véhicules de dépasser les bus à l'arrêt.

La modification du projet et des principes de répartition augmente les coûts à charge de la Commune de CHF 35'000.- à CHF 211'500 soit une augmentation de CHF 176'500.-. Le Conseil général a approuvé le crédit additionnel à l'unanimité.



### Fin des travaux au bâtiment L'Astéroïde

#### NOUVEAUX LOCAUX SPORTIFS ET MANIFESTATIONS



**Le bâtiment L'Astéroïde, situé entre les salles de gym Le Baobab et Les Etoiles, a été pensé pour pallier au manque de vestiaires et places de stockage aux abords du terrain synthétique.**

La construction du bâtiment communal est aujourd'hui terminée.

Ces nouveaux locaux multifonctionnels

sont composés au rez d'un local de stockage et d'une cuisinette extérieure pour les manifestations (en cours de finition). Des vestiaires avec douches (pour hommes, femmes et personnes à mobilité réduite) ont été créés au premier étage.



### Développement durable

#### COMMUNAUTÉ PHOTOVOLTAÏQUE SCOLAIRE

**La commune d'Attalens s'engage depuis longtemps en faveur du développement durable. Une de ses actions phares dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables a été la mise en place de la communauté photovoltaïque scolaire. Rappel des faits.**

#### Une communauté de consommation pour mieux utiliser l'énergie solaire

Une communauté de consommation propre a pour but de se regrouper pour mieux consommer l'énergie produite par une installation photovoltaïque. La production de la communauté est partagée pour augmenter la part d'autoconsommation et ainsi améliorer la rentabilité de l'installation. Lorsque

le système ne produit pas assez d'électricité, la part manquante est achetée au réseau. De même, le surplus de production peut être injecté dans le réseau. L'énergie produite est plus avantageuse que celle du réseau car elle n'entraîne ni taxes ni redevances de réseau.

### La communauté photovoltaïque scolaire

D'août 2017 à août 2021, le nouveau bâtiment scolaire Le Renard était le seul édifice communal équipé de panneaux photovoltaïques avec 170 m<sup>2</sup> de surface pour une puissance de 30 kW.

En août 2021, la commune d'Attalens a augmenté sa capacité de production d'énergie renouvelable et facilité son utilisation en créant la communauté de consommation solaire dans le périmètre scolaire.

La première étape a servi à créer la colonne vertébrale du futur regroupement en reliant ensemble tous les bâtiments scolaires avec un seul compteur au bâtiment Le Renard.

La deuxième étape a consisté à équiper le toit de la salle de gymnastique Les Etoiles de 340 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 70 kW. Les travaux ont coûté un peu moins de CHF 200'000.- et permis d'atteindre la capacité de production totale de 100 kW pour environ 510 m<sup>2</sup> de panneaux.



Commune

EN BREF

### Acquisition d'une œuvre de Pascal Bettex

Lors de l'émission « Bon débarras » de la RTS réalisée à la déchetterie d'Attalens en 2022, M. Pascal Bettex, de Clarens, a réalisé avec les objets récupérés une œuvre qui peut s'animer. Séduit par l'inventivité et la philosophie qui sous-tend les œuvres de M. Bettex, le Conseil communal a décidé d'acquérir cette réalisation. Elle est exposée pour l'instant à l'Auberge de l'Ange.



### Fête nationale 2023

Cette année, la commune d'Attalens organisera la fête nationale en collaboration avec la jeunesse de Tatroz **le mardi 1<sup>er</sup> août 2023** sur la place de fête du giron des jeunes veveysannes 2023 à **Tatroz**.

De plus amples informations concernant le déroulement de la manifestation seront communiquées durant l'été.

### Journée de l'Énergie 2023

Retenez d'ores et déjà cette date ! La commission de l'énergie et du développement durable a agendé la journée de l'énergie 2023 au samedi **30 septembre 2023**. De plus amples informations vous seront communiquées à la rentrée.

### 30 ans de la Maternelle Les Canetons et départ à la retraite de Myriam Schmid

Cette année, la Maternelle Les Canetons fête ses 30 ans + un, et Myriam Schmid prend sa retraite : 2 belles occasions de faire la fête !

Myriam a créé la Maternelle en 1992, en sa qualité de Jardinière d'enfants. Au cours des années, elle a accueilli des centaines d'enfants d'Attalens, Granges et environ.

Un apéro/goûter est organisé **le dimanche 9 juillet, entre 12h et 17h à l'école d'Attalens**. **Faites passer le message** afin que tous ceux qui ont connu Myriam et sont allés à la Maternelle Les Canetons puissent venir partager un moment amical et convivial.